

DECRET N° 2016- 433 du 27 juillet 2016

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2003-299 du 19 août 2003 portant approbation des statuts de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP) ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Office National d'Imprimerie et de Presse en sa session du 08 octobre 2015 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 juillet 2016,

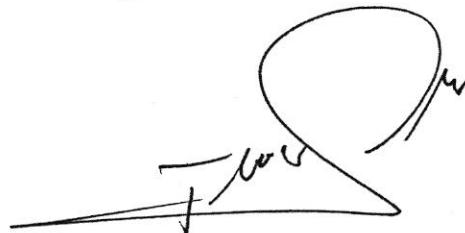
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2016, de l'Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP), tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

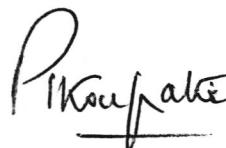
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2016



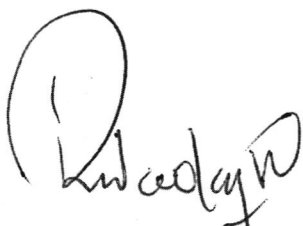
Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la
Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique et de
la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MESGPR : 2 MEF : 2 MENC : 2 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 JORB 1.-